

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 28 mars 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE

Procuration : De Mme Isabelle LANIO à Mme Sandra RIBAUT

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUCHESNE

Délibération n°04/2024 : Validation des comptes de gestion du receveur municipal :

Après avoir fait présenter les budgets primitifs Commune, Assainissement, et Lotissement les Vignes de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'Etat de l'actif, l'Etat du Passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris en écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

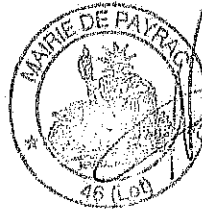
ID : 046-214602153-20240411-042024-DE

Déclare que les comptes de gestion de la Commune, de l'Assainissement, et du Lotissement les Vignes dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 28 mars 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE

Procuration : De Mme Isabelle LANIO à Mme Sandra RIBAUT

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUCHESNE

Délibération n°05/2024 : Budget communal : validation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats :

1° Section de fonctionnement :

A. Recettes	693 875.09
B. Dépenses	655 158.50
C. Résultat de l'exercice (A-B)	38 716.59
D. Résultat reporté N-1	269 539.69
E. Résultat cumulé (C +D)	<u>308 256.28</u>

2° Section d'investissement :

A. Recettes	37 819.09
B. Dépenses	97 654.95
C. Résultat de l'exercice (A-B)	- 59 835.86

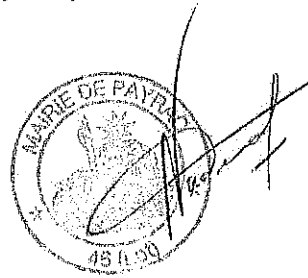
D. Résultat reporté N-1 144 215.39
E. Résultat cumulé (C+D) 84 379.53

Il est précisé que Mr le Maire, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales a quitté la salle au moment du vote et ne prend pas part à celui-ci.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal compte tenu du financement apporté à l'investissement décide le report en section de fonctionnement sur le budget 2024 de 308 256.28 euros et affecte à la section d'investissement sur le budget 2024 la somme de 84 379.53 euros

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 28 mars 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE

Procuration : De Mme Isabelle LANIO à Mme Sandra RIBAUT

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUCHESNE

Délibération n°05bis/2024 : Budget communal : validation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats , correction pour erreur matérielle

1° Section de fonctionnement :

A. Recettes	763 561.17
B. Dépenses	668 064.65
C. Résultat de l'exercice (A-B)	95 496.52
D. Résultat reporté N-1	308 256.28
E. Résultat cumulé (C +D)	403 752.80

2° Section d'investissement :

A. Recettes	54 164.15
B. Dépenses	90 992.86
C. Résultat de l'exercice (A-B)	- 37 828.71

D. Résultat reporté N-1	84 379.53
E. Résultat cumulé (C+D)	<u>46 550.82</u>

Il est précisé que Mr le Maire, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales a quitté la salle au moment du vote et ne prend pas part à celui-ci.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal compte tenu du financement apporté à l'investissement décide le report en section de fonctionnement sur le budget 2024 de 403 752.80 euros et affecte à la section d'investissement sur le budget 2024 la somme de 46 550.82 euros.

Cette délibération annule et remplace la délibération 052024

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD

A circular official stamp of the Municipality of Fobregue is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE FOBREGUE' and the year '1849' at the bottom.

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 28 mars 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE

Procuration : De Mme Isabelle LANIO à Mme Sandra RIBAUT

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUCHESNE

Délibération n°06/2024 : Budget assainissement : validation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats :

1° Section de fonctionnement :

A. Recettes	71 007.36
B. Dépenses	101 639.29
C. Résultat de l'exercice (A-B)	-30 631.93
D. Résultat reporté N-1	29 954.13
E. Résultat cumulé (C +D)	<u>-677.80</u>

2° Section d'investissement :

A. Recettes	51 616.54
B. Dépenses	36 285.02
C. Résultat de l'exercice (A-B)	15 331.52

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 046-214602153-20240409-062024-BF

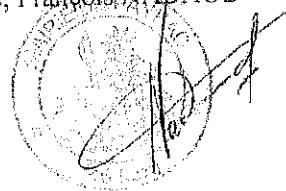
D. Résultat reporté N-1 145 392.57
E. Résultat cumulé (C+D) 160 724.09

Il est précisé que Mr le Maire, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales a quitté la salle au moment du vote et ne prend pas part à celui-ci.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal compte tenu du financement apporté à l'investissement décide le report en section de fonctionnement sur le budget 2024 de - 677.80 euros et affecte à la section d'investissement sur le budget 2024 la somme de 160 724.09 euros

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 28 mars 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE

Procuration : De Mme Isabelle LANIO à Mme Sandra RIBAUT

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUCHESNE

Délibération n°07/2024 : Budget lotissement : validation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats :

1° Section de fonctionnement :

A. Recettes	62322.17
B. Dépenses	62911.15
C. Résultat de l'exercice (A-B)	- 588.98
D. Résultat reporté N-1	- 6401.81
E. Résultat cumulé (C +D)	<u>-6 990.79</u>

2° Section d'investissement :

A. Recettes	62 025.05
B. Dépenses	57 652.68
C. Résultat de l'exercice (A-B)	4 372.37

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 046-214602153-20240409-072024-BF

Mod. 640/20 - 04/22 - Folio 09 - Entités Collectives

D. Résultat reporté N-1	13 476.94
E. Résultat cumulé (C+D)	<u>17 849.31</u>

Il est précisé que Mr le Maire, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales a quitté la salle au moment du vote et ne prend pas part à celui-ci.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide que le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 17 849.31 euros sera reporté au compte R001 du budget investissement 2024

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 28 mars 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE

Procuration : De Mme Isabelle LANIO à Mme Sandra RIBAUT

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUCHESNE

Délibération n°08/2024 : Vote des taux d'imposition 2024 :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Article 1^{er} : décide à l'unanimité des membres présents ou représentés une augmentation de 1% des taux d'imposition pour permettre à la commune de combler les déficits engendrés par les prochaines baisses de dotations de l'Etat :

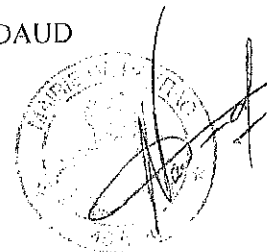
- Taxe foncière : 48.60 %
- Taxe foncière non bâtie : 235.33%
- Taxe habitation sur résidences secondaires : 11.61 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 28 mars 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE

Procuration : De Mme Isabelle LANIO à Mme Sandra RIBAUT

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUCHESNE

Délibération n°09/2024 : Subventions aux associations 2024 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant alloué aux différentes associations subventionnées :

- ADMR	100€
- FNACA DE SOUILLAC	100€
- Cantarelle	250€
- Cercle de l'amitié	350€
- Chasse	200€
- Gym form	100€
- Association ID	200€
- AMAS activités sportives :	350€
- APPE :	1000€
- AREC :	100€

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 046-214602153-20240409-092024-DÉ

- Tous ensemble pour les Gares 100€
- Association Famille des traumatisés crâniens 50€
- Association Coeur et Culturel 50€
- ACAP 450€

Le montant total des subventions votées pour 2024 s'élève à 6000€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal 2024.

Mme WARETTE, membre active d'une association concernée ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 28 mars 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE

Procuration : De Mme Isabelle LANIO à Mme Sandra RIBAUT

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUCHESNE

Délibération n°10/2024 : Budget primitif communal 2024:

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Francine ARPAILLANGE, 2^{ème} adjointe chargée des finances qui présente au Conseil municipal les chiffres du budget « Commune » 2024, étudiés en séance de travail avec la commission des finances.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- 1- En fonctionnement : un résultat équilibré (dépenses-recettes) de 1 153 693.93 €
- 2- En investissement : un résultat équilibré (dépenses-recettes) de 173 922.89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition du budget communal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 28 mars 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE

Procuration : De Mme Isabelle LANIO à Mme Sandra RIBAUT

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUCHESNE

Délibération n°11/2024 : Budget assainissement 2024 :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Francine ARPAILLANGE, 2^{ème} adjointe chargée des finances qui présente au Conseil municipal les chiffres du budget « Assainissement » 2024, étudiés en séance de travail avec la commission des finances.

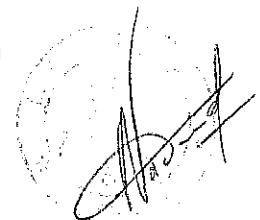
Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- 1- En exploitation : un résultat équilibré (dépenses-recettes) de 93 000 €
- 2- En investissement : un résultat équilibré (dépenses-recettes) de 217 824.99 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition du budget communal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avrii à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 28 mars 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE

Procuration : De Mme Isabelle LANIO à Mme Sandra RIBAUT

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUCHESNE

Délibération n°12/2024 : Budget lotissement 2024 :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Francine ARPAILLANGE, 2^{ème} adjointe chargée des finances qui présente au Conseil municipal les chiffres du budget « Lotissement les Vignes » 2024, étudiés en séance de travail avec la commission des finances.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- 1- En fonctionnement : un résultat équilibré (dépenses-recettes) de 61 326.76 €
- 2- En investissement : un résultat équilibré (dépenses-recettes) de 51 112.62 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition du budget lotissement les vignes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD

